

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 
ID : 974-249740101-20261005-2026_076_BC_11-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 3
Nombre d'absents : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE CINQ OCTOBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2026_076_BC_11
*Plan prévisionnel de financement de
l'opération de géoréférencement des
réseaux d'assainissement du périmètre
de gestion de la commune de La
Possession*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Irchad OMARJEE - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Henry HIPPOLYTE - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - M. Daniel PAUSE

Nombre de votants : 14

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Manon VINCELOT - Mr Erick FONTAINE

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
29 septembre 2026

M. Eric RENE procuration à M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Karim JUHOOR procuration à M. Gabriel AUBERT - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
12/10/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 OCTOBRE 2026

AFFAIRE N°2026 076 BC 11 : PLAN PRÉVISIONNEL DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION DE GÉORÉFÉRENCEMENT DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DU PÉRIMÈTRE DE GESTION DE LA COMMUNE DE LA POSSESSION

Le Président de séance expose :

Contexte

Le géoréférencement du réseau d'eaux usées est une obligation réglementaire afin de localiser tous types de canalisation en sous-sol et afin d'éviter les risques pour les personnes et les biens en cas d'intervention à proximité.

Le contrat de délégation du service public d'assainissement collectif sur le périmètre de Le Port exige une connaissance du réseau d'assainissement de classe A (article 9 et 58 du contrat). Cette exigence a été respectée et elle s'applique également au réseau d'eaux usées sur le périmètre de La Possession.

Cadre du financement

Les conditions de financement des opérations de l'Office de l'Eau Réunion ont évolué et permettent depuis décembre 2025 de financer des opérations réalisées par les délégataires des services publics d'eau et d'assainissement agissant en qualité de mandataire, sous réserve que ces opérations soient indiquées dans tout document liant le délégataire et l'autorité organisatrice (contrat de délégation avec le Territoire de l'Ouest).

Ainsi, les demandes de subvention correspondantes doivent être formellement validées par l'autorité organisatrice. La convention de financement est alors établie de manière tripartite précisant ainsi le versement de la subvention au Territoire de l'Ouest.

Par avenant au contrat de délégation de service public d'eaux usées sur le périmètre de Le Port et La Possession en date du 5 décembre 2025, il a été établi une répartition du montant de toutes subventions perçues à hauteur de 60% pour la collectivité et 40% pour le délégataire.

Plan prévisionnel de financement

Les travaux seront exécutés par Runéo. Le montant de l'opération est estimé à 117 907,18 € HT.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Montant prévisionnel de l'opération	Participation Office de l'Eau		
	Montant des dépenses éligibles	Taux de participation	Montant de la subvention
117 907,18 € HT	117 907,18 € HT	40 %	47 162,87 € HT

Répartition du montant de la subvention issue de l'application de l'avenant du 05/12/2025		<i>Territoire de l'Ouest (60%)</i>	28 297,72 € HT
		<i>Runéo (40%)</i>	18 865,15 € HT

Ainsi, le montant total de la subvention est estimé à 47 162,87 €HT et sera reversé en totalité au Territoire de l'Ouest. Par application de l'avenant au contrat du 05 décembre 2025, le Territoire de l'Ouest reversera à Runéo un montant de 18 865,15 € HT, soit 40% de la subvention.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 17/09/2026.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026

Reçu en préfecture le 13/10/2026

Publié le



ID : 974-249740101-20261005-2026_076_BC_11-DE

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 11/09/2026.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER le plan de financement prévisionnel l'opération de géoréférencement des réseaux d'assainissement du périmètre de gestion de la commune de La Possession ;**
- APPROUVER la convention financière tri-partite correspondante entre l'Office de l'Eau, le délégataire et le Territoire de l'Ouest ;**
- AUTORISER le Président, ou toute autre personne habilitée par lui, à signer tout document relatif à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président